Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_83-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-sept heures, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Éric ROBIN, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ (pouvoir à Joël CARRÉE), Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Benoît LARVOR (pouvoir à Éric ROBIN), Henri FLAGEUL (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Maryline JAOUEN), Aurélie HERVÉ, Georges LE FRANC (pouvoir à Yohann HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à Arlette MICHEL), Joël FERRON.

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Claudine BROSSARD, Christian LE RIGUIER, Guénaël CHOUPAUX ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2025_083 CESSION LOUDÉAC COMMUNAUTÉ – SCI TPL2C

Parties

Vendeur : Loudéac Communauté Bretagne Centre

Acquéreur : SCI TPL2C

Désignation du foncier cédé

Foncier : Maison d'habitation - 3 village de Coat Dour COMMUNE : CORLAY

Parcelle(s) cédée(s) : ZN 176

Superficie parcelle(s) : 491 m²

Zonage PLUi-H : UC

Conditions financières

Propriétaire	Commune	Superficie cédée	Prix de cession net vendeur
Loudéac Communauté	CORLAY	491	75 000.00 €

Date de l'avis du pôle d'évaluation domaniale : 5 décembre 2023

Valeur vénale proposée par le pôle : 90 000 € pour une superficie de : 88 m² de SH

Annexé : OUI ☒ NON ☐

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067460-20251211-B_2025_83-DE

Plan de situation



Conditions particulières

Sans objet

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la SCI TPL2C (ou toute entité qui viendrait à s'y substituer), du foncier communautaire dans les termes et conditions sus-exposés ;
2. D'autoriser le Président de Loudéac communauté – ou son représentant - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession ;
3. De préciser que les frais d'acte et de négociation seront à la charge de l'acquéreur ;
4. De préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget général ;
5. De préciser que la cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	28	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	07		
Pour :	35	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Date : 2025.12.11 16:24:58 +01'00'

Date : 2025.12.11 16:26:18 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 11 décembre 2025